

ne connaît que lui, et établit en fin d'année le bilan pour attribuer à chacun des associés ce qui lui revient d'après le nombre de têtes apportées dans la société. Le kébaya habite toujours la bergerie afin de surveiller le nombreux personnel qu'il a sous ses ordres et qui comprend un homme par 150 têtes, le cuisinier-boulangier, l'arabadj (charretier) qui est toujours en route avec un homme pour couper dans les forêts et faire le transport du bois nécessaire pour le chauffage, soit pour les parcs; mais sa présence est surtout nécessaire, pas de tenir à éviter les vols qui ne manqueraient pas de se produire sans un contrôle sévère.

Le mouton indigène, qui a beaucoup de rapports avec celui des Pyrénées, est très robuste, sa laine est longue et relativement grossière et sa viande, pourvu qu'elle n'ait jamais subi de croisement avec le caramen, est aussi succulente que celle de nos moutons d'Europe.

La bergerie (mandra) est toujours établie à flanc de coteau et même si possible sur une assez forte pente afin de faciliter l'écoulement des eaux et placée de façon à être à l'abri des vents du Nord. Elle est formée d'un certain nombre de carrés, suivant l'importance des troupeaux, de telle sorte que chacun puisse contenir de 4 à 500 têtes s'il y a un certain nombre de bergeries.

Plusieurs compartiments sont toujours disponibles pour les agneaux, les bêtes séparées du troupeau et pour les béliers qui, à certaines époques, sont réunis aux moutons et ont plus aucune communication avec les bœufs. Dans une mandra, pour un troupeau de 2,000 têtes, on peut compter un parc de 7 à 8 carrés, chacun entre 200 et 400 mètres de superficie. Attenant à la mandra est construite la maison ou plutôt la hutte des bergers, et pendant la nuit, tout le monde dort sous la protection d'une quantité de gros chiens, gardiens vigilants et féroces qui auraient vite fait de mettre en pièces l'intrus qui chercherait à approcher. Les clôtures des compartiments sont formées par des palissades de branchages et de piquets de trois mètres de hauteur, reliés par des traverses et inclinées sur un angle de 45 degrés au moyen de supports formant fourche. C'est sous la pente de ces abris que les pauvres bêtes vont se réfugier et se tasser au moment des grands froissements et des neiges, alors que le milieu du parc reste vide.

Chaque jour, à 9 heures du matin, quelque temps qu'il fasse et à moins que la terre ne soit recouverte d'une couche de neige par trop épaisse, les troupeaux partent pour le pâturage et les bêtes sont certainement beaucoup mieux en liberté qu'enfermées dans leurs parcs. Le soir, au coucher du soleil, tout le monde rentre et c'est un spectacle réellement curieux de voir déboucher au galop de tous côtés, à l'époque de l'agnelage, ces immenses troupeaux qui, étant en grande partie composés de bœufs, font un vacarme assourdissant, formé de milliers de bêlements auxquels viennent s'ajouter sur une note plus aiguë, les appels impatients des agneaux enfermés, attendant avec impatience le retour des mères pour se rattraper de leur long jeûne.

Avec ce système de parcs à ciel ouvert, ce que les bergers redoutent le plus c'est l'agnelage précoce; aussi à partir de ce jour fixe, de façon à ce que les premiers agneaux arrivant vers la mi-février, tout soit terminé aux premiers jours de mars, sans pour quelques bœufs retardataires, car il faut aussi prendre en considération que trop de retard serait nuisible, si les agneaux n'étaient pas vendables à l'époque de Pâques.

Malgré cela, les années durant lesquelles l'hiver se prolonge — ce qui n'est pas rare — au-delà de cette date, lorsque des neiges tardives surviennent, la mortalité est énorme parmi les agneaux et même les bœufs qui, n'ayant pour toute nourriture que deux ou trois poignées d'orge, sont vite épuisés par le froid et l'affaiblissement de leurs vités. J'ai vu à Oumoudja, en 1894, le bœuf perdre le dixième des mères et le 30^e jour des agneaux, et je l'avais en partie sauvé d'un désastre en mettant à sa disposition toutes les sources et les hangars disponibles pouvant servir d'abri. Cette année-là, l'orge ne pouvant plus suffire, les froids excessifs étant maintenus jusque vers la mi-mars, les bergers étaient obligés d'acheter à Héracle et environs, de 30 paras à 1 pièce l'ocque (12 à 17 fr.

les 100 kilog.), des fourrages inférieurs à ceux que les bergers vendent à la récolte à 3 fr. les 100 kilogrammes.

Sur le littoral de la mer de Marmara où les hivers sont très froids, il est rare que chaque année le thermomètre ne descende à 10° centigrades au-dessous de zéro, souvent plus, puisqu'en 1894, du 15 janvier au 15 février, il s'est constamment maintenu à ce chiffre et pendant 4 jours est tombé entre 14° et 17°. Les bergers ne prennent aucune précaution afin d'assurer la nourriture de leurs troupeaux. À peine achètent-ils l'orge nécessaire pour quelques jours, mais quant au fourrage, ils ne s'en procurent pas une once sous prétexte que si l'hiver n'est pas neigeux — la neige seule leur fait peur — ce serait là une dépense inutile. Chaque fois qu'ils sont surpris ils manquent leur imprudence, sauf à recommencer l'année d'après.

La vente en gros de tous les agneaux arrivés à certaines époques, a lieu la semaine qui précède la Pâque prochaine, qui est quelquefois de près d'un mois de retard sur la nôtre; pour certains bergers, vendre un agneau avant cette époque serait malheur au troupeau; on peut le donner, mais non le vendre. Comme mon bœuf ne tenait pas à me donner ses agneaux gratis, sans un seul comme cadeau de Pâques, j'avais été à peu près convaincu que je lui ferais voler ceux dont j'aurais besoin et qu'il se serait contenté de ne pas m'en occuper; et plus tard, je lui aurais mes laines et lui payerais le nombre de bêtes prises. chose curieuse pour un fait qui aurait dû ignorer, il était si bien fixé qu'il me réclama une fois un agneau emporté à Constantinople par mon cuisinier qui ne m'avait pas averti, espérant sans doute que la chose passerait inaperçue. La semaine de Pâques, alors que toutes les bergeries ont la plus grande partie de leurs agneaux arrivés au poids moyen exigé, c'est-à-dire 6 oques (7 kilog. 60 g.) poids net, la paire se vend de 54 à 60 piastres, soit fr. 5,75 à 6,25 par tête. A partir de ce moment commence la vente du lait pour la fabrication du yaourt dans les contrées assez voisines de la mer pour pouvoir porter ce produit en barque à Constantinople, ou bien pour la fabrication du fromage de hauteur.

Nous avons dit que les troupeaux n'appartiennent jamais aux propriétaires du sol et la raison de cette anomalie est fort simple: le propriétaire n'habitant jamais son domaine et s'y rendant encore moins, préfère toucher une rente fixe et sûre, plutôt que de voir le plus clair des bénéfices de son troupeau se volatiliser entre les mains des bergers et de son régime.

Il est incontestable que si le troupeau dépendait du domaine, le propriétaire aurait tout intérêt à établir des bergeries couvertes pour l'abri pendant les mois les plus froids de l'hiver, tout en maintenant les mandras pour la belle saison; ferait les approvisionnements nécessaires en fourrages et autres pour sa nourriture lorsqu'il ne sortirait pas au parc; et n'ayant plus à craindre les grands froissements au moment de l'agnelage, pourrait sans crainte laisser les bœufs toute l'année au troupeau de façon à vendre des agneaux au mois de janvier au lieu d'être obligé d'attendre le mois d'avril.

Si les agneaux, aux environs de Pâques se vendent, avons-nous dit, de 54 à 60 piastres la paire et si ce prix va ensuite en diminuant, en revanche les agneaux précoces se paient le double et nous avons vu au mois de janvier des agneaux arrivant de l'Asie Mineure, envoyés par les bergers qui n'avaient pas à payer cette prime jusqu'à 80 et 100 piastres suivant la grosseur de la bête. C'est cependant une exception, mais on peut compter qu'en moyenne de beaux agneaux amenés sur le marché de Constantinople du 1^{er} janvier au 15 février, se paieraient toujours 50 à 60 piastres l'un, au lieu de 60 piastres la paire, prix qu'ils vaudraient plus tard.

Il serait difficile de faire croire aux agriculteurs d'Europe que jamais le fumier des mandras n'est enlevé — du reste les bergers ne le permettraient pas —, dans certains cas, il atteint une épaisseur de un mètre et les parcs ayant souvent de 20 à 30 ares de superficie, il est facile d'apprécier la valeur énorme qu'aurait une pareille masse d'engrais dans tout autre pays. Ce crotin, constamment piétiné et tassé par les troupeaux, forme une masse compacte dont la croute supérieure seulement peut être enlevée par des pluies torrentielles et quelques heures après la pluie, à cause de sa force tenue, le sol est de nouveau sec et beaucoup plus chaud que le terrain naturel.

Plus à peu de chose près les chiffres auxquels les bergers du littoral estiment les recettes et dépenses d'un troupeau de bœufs. La valeur d'un troupeau est comptée, suivant la saison et l'état du bœuf, de 45 à 50 piastres par tête, soit au maximum 10 fr. 65, bœufs, moutons et brebis.

Recettes par tête:

1^{er} lot (ocque (kilog. 1.000) laine à 6 1/2 piastres, fr. 1,73; 20^e oques (kilog. 25.000) lait pour yaourt à 45 paras, 4,79; Agneau vendu en avril, maximum 30 piastres, 6,39; Supplément de lait pour fromage lorsque cesse la fabrication du yaourt (juillet), 4 oques, 0,85. Total fr. 13,76.

Dépenses par tête:

Gardiennage à raison de 150 bêtes par homme, 10 piastres fr. 2,13; nourriture du gardien pour toute l'année 900 piastres (francs 191,70—150, fr. 1,28); Contribution à l'impôt de 5 piastres L. T. 100, fr. 1,15; Location du pâturage en moyenne 10 piastres, fr. 2,13; Orge pour l'hiver, 1 1/2 kilog. (20 litres) à 6 piastres, fr. 1,28. — Total, fr. 7,97.

La brebis, sans tenir compte de la mortalité sur laquelle il faut malheureusement compter, rapporte pendant les hivers rigoureux, devrait donc rapporter francs 5,79 par tête. Si, du chiffre des dépenses nous retranchons fr. 2,13, estimation un peu exagérée de la location du pâturage, le propriétaire du sol ne devrait compter pour les débours proprement dits que fr. 5,84 par tête; et si, comme nous l'avons déjà prouvé ci-dessus, il arrivait, en modifiant le système des bergeries, à l'agelue précoce, ne gagnait-il que 2 ou 3 francs par tête de supplément par suite d'une augmentation de soins et de nourriture, le résultat serait d'autant plus beau qu'il aurait moins à redouter la mortalité hivernale.

Le troupeau appartenant au maître du domaine se nourrit beaucoup mieux que celui du bœuf locataire, celui-ci cherchant toujours, en augmentant le nombre des associés et par conséquent du bœuf, à réduire le plus possible sa part contributive.

De telle sorte qu'un domaine qui, au moment de la plus forte prospérité, avait sept bœufs, ne pourrait nourrir plus de 1.700 à 1.800 moutons est souvent parvenu par 2.500 têtes. Le propriétaire ayant le strict nécessaire n'aurait aucun intérêt à aller au-delà, car il perdrait d'un côté ce qu'il chercherait à gagner de l'autre.

Le Caravan — La seconde race, originaire d'Anatolie, son nom se distingue de la première par sa taille beaucoup plus forte, la longueur de sa laine et surtout par sa queue. Le chair de ce mouton est détestable pour tout palais européen — autant vaut avaler du suif — et sa queue est formée par une énorme boule de graisse qui atteint souvent le poids de 10 kilog. et ne pèse pas moins de 5 à 6 kilog., lorsque l'animal n'est arrivé à sa deuxième année. Ces boules de suif sont excessivement recherchées, non pour la fabrication des chandelles — ce qui paraît à peu près être leur seule destination — mais pour la préparation des aliments. Il est vrai qu'il n'y a guère que les musulmans, les Arméniens et les Juifs, dont le palais puisse supporter un pareil goût.

Pour peu qu'un mouton provienne d'un croisement avec cette race, même à très plusieurs générations, et est-il perdu sa queue, signe distinctif, sa chair n'en garde pas moins le bouquet qu'on s'attend à trouver par ce fait absolument inimmuable pour toute personne qui n'y serait pas habituée. Aussi, on voit-on jamais de ces moutons dans les boucheries de Péra et de Galata, sauf chez de rares bouchers turcs, tandis qu'on en aperçoit communément à tous les étalages de Stamboul.

Le caravan n'est pas élevé dans la Turquie d'Europe, du moins je n'en ai jamais vu de aérés aux autres ou fermés des troupeaux séparés, sauf ceux qui arrivent à Constantinople et séjourment dans les environs en attendant leur tour d'abattre.

Par télégramme de notre correspondant spécial
A terme: Prix soutenus. Ventes 1,500 balles.
Présidents de jour
Janvier..... fr. 38.- 37 5/8
Février..... » 38.- 37 5/8
Mars..... » 37 1/2 37 1/8
Avril..... » 37 1/2 37 1/8
Mai..... » 37 1/2 37 1/8
Juin..... » 37 5/8 37 1/4
Juillet..... » 37 1/4 37 3/8
Août..... » 37 7/8 37 1/2
Septembre..... » 38.- 37 5/8
Octobre..... » 38.- 37 5/8
Novembre..... » 38.- 37 5/8
Décembre..... » 37 7/8 37 1/2
Disponible: Ventes 100 balles Nouvelle-Orléans, à 40,50; 100 b. Texas, à 42,75.

Haute, 23 mars.
Aux Etats-Unis, hier, le terme clôturait soutenu, en baisse de 2 à 4 p. à New-York et de 3 à 5 à New-Orléans.
Sur place, il y a encore un petit courant d'affaires en disponible. Le low-middling New-valait fr. 41.
Le bulletin des ventes, arrêté à quatre heures, comporte, en somme, 694 ball. de 570 balles des Etats-Unis et 115 balles de l'Inde, le tout en disponible.
A terme, la cote de dix heures marquait une baisse de 1/8, sauf pour octobre et novembre. En suite, on a pratiqué pour quelques mois une baisse de 1/8, qui a été confirmée par la cote

de quatre heures pour toutes les époques. Il a été coté 1,700 balles au cours suivants: fr. 37,50 pour mars; fr. 37 3/8 pour avril; fr. 37,50 pour mai et juin; fr. 37,75 pour juillet; fr. 37 7/8 pour décembre; fr. 38 à 37 7/8 pour janvier et février.
London, 21 mars.
Cotons des Indes-Orientales: Marché lourd; fully good fair Tianvelly mai-juin vendeurs à 3 5/32d., good Western avril-mai vendeurs à 3 1/4d. c/f.; fine Bengale 2 31/32d., fully good 2 27/32d., coté et fret mars-avril; fair red Coudana 3 3/8d. avril-mai c/f.
Manchester, 21 mars.
Le semaine s'ouvre avec très peu d'entrain pour la plupart des nos articles. Les acheteurs hésitent à opérer et la tendance est dans beaucoup de cas en leur faveur. Les filés tant pour la consommation que pour l'exportation sont peu demandés. Filés Bolton quelque peu irréguliers. Les tissus pour l'Inde, la Chine et les marchés étrangers de moindre importance ne donnent lieu qu'à quelques petites affaires. Un signalé quelques offres à de basses limites, mais celles-ci sont refusées.
Rotterdam, 21 mars.
Lins: A la campagne il s'est fait, pendant la semaine écoulée, un bon courant d'affaires à prix fermes. Au marché de ce jour l'approvisionnement se composait de 21,085 pierres lin bleu hollandais,

5,110 pierres lin blanc zelandais et 9,500 pierres lin de Groningue. Il s'est manifesté une bonne demande et le lin bleu a été en majeure partie enlevé à des prix sans changements fermes. En lin blanc de Zelande il s'est fait peu de chose et de la partie lin de Groningue pleinement le 1/8 a été vendu.
London, 21 mars.
Chanvres: Marché ferme; ventes 250 b. fair current Manille, prochainement attendues à liv. st. 10,5, et 500 b. bon brun volier mai-juillet à liv. st. 16,15, 500 b. LSBB volier avril-juin à liv. st. 24 c/f.
Jutes: Marché plutôt plus soutenu; bonnes premières marques nées et mars-avril vendeurs à liv. st. 9,10 London or Hamburg c/f.; 1,000 SC coté group mars-avril via Cap Dudes à liv. st. 7 c/f.
Belfast, 20 mars.
Fils: Le marché a encore été beaucoup plus calme cette semaine que précédemment, il n'a été acheté que pour des besoins immédiats. Les prix de fils de lin sont restés sans changements. Pour les fils d'étoiles les prix paraissent également avoir atteint maintenant leur plus haut point, quoique des conceptions ultérieures aient été refusées. En toiles les transactions ont été généralement plus importantes que la semaine précédente et ont marché de pair avec la production. En certains genres les fabricants sont encore engagés pour tout un temps.
L'Union des Gérants: ALFRED MESSIAEN.
Imp. Alfred Reboux, Grande-Rue, 71, Roubaix.

MARCHÉS A TERME

Cours du 24 Mars 1898

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING		LAINES EN SUINT DE BUENOS-AYRES		LEIPZIG (par télégramme)	
	Type unique	Rendement 36 0/0	Type	BURNOS-AYRES B D'ANVERS		
Janvier	4.40	4.40	3.50	3.475		
Février	4.40	4.40	3.625	3.65		
Mars	4.45	4.45	3.60	3.625		
Avril	4.45	4.45	3.60	3.60		
Mai	4.45	4.45	3.60	3.60		
Juin	4.45	4.45	3.60	3.60		
Juillet	4.45	4.45	3.60	3.60		
Août	4.40	4.40	3.575	3.55		
Septembre	4.40	4.40	3.55	3.475		
Octobre	4.40	4.40	3.55	3.475		
Novembre	4.40	4.40				
Décembre	4.40	4.40				

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégramme)		LAINES BRUTES		LE HAVRE (par télégramme)	
	Peigné Buenos-Ayres	Suint de La Plata	Buenos-Ayres	Prima bonne courante		
Janvier	4.225	4.25	1.34	1.345	1.345	1.345
Février	4.225	4.25	1.34	1.34	1.345	1.345
Mars	4.225	4.25	1.34	1.34	1.35	1.35
Avril	4.25	4.40	1.34	1.34	1.35	1.35
Mai	4.375	4.375	1.34	1.34	1.35	1.35
Juin	4.35	4.35	1.34	1.34	1.35	1.35
Juillet	4.325	4.325	1.34	1.34	1.35	1.35
Août	4.300	4.325	1.34	1.34	1.35	1.35
Septembre	4.300	4.325	1.34	1.34	1.35	1.35
Octobre	4.25	4.275	1.34	1.34	1.35	1.35
Novembre	4.25	4.275	1.34	1.34	1.35	1.35
Décembre	4.25	4.275	1.34	1.34	1.35	1.35

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégramme)		LAINES BRUTES		LE HAVRE (par télégramme)	
	Peigné Buenos-Ayres	Suint de La Plata	Buenos-Ayres	Prima bonne courante		
Janvier	4.225	4.25	1.34	1.345	1.345	1.345
Février	4.225	4.25	1.34	1.34	1.345	1.345
Mars	4.225	4.25	1.34	1.34	1.35	1.35
Avril	4.25	4.40	1.34	1.34	1.35	1.35
Mai	4.375	4.375	1.34	1.34	1.35	1.35
Juin	4.35	4.35	1.34	1.34	1.35	1.35
Juillet	4.325	4.325	1.34	1.34	1.35	1.35
Août	4.300	4.325	1.34	1.34	1.35	1.35
Septembre	4.300	4.325	1.34	1.34	1.35	1.35
Octobre	4.25	4.275	1.34	1.34	1.35	1.35
Novembre	4.25	4.275	1.34	1.34	1.35	1.35
Décembre	4.25	4.275	1.34	1.34	1.35	1.35

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégramme)		LAINES BRUTES		LE HAVRE (par télégramme)	
	Peigné Buenos-Ayres	Suint de La Plata	Buenos-Ayres	Prima bonne courante		
Janvier	4.225	4.25	1.34	1.345	1.345	1.345
Février	4.225	4.25	1.34	1.34	1.345	1.345
Mars	4.225	4.25	1.34	1.34	1.35	1.35
Avril	4.25	4.40	1.34	1.34	1.35	1.35
Mai	4.375	4.375	1.34	1.34	1.35	1.35
Juin	4.35	4.35	1.34	1.34	1.35	1.35
Juillet	4.325	4.325	1.34	1.34	1.35	1.35
Août	4.300	4.325	1.34	1.34	1.35	1.35
Septembre	4.300	4.325	1.34	1.34	1.35	1.35
Octobre	4.25	4.275	1.34	1.34	1.35	1.35
Novembre	4.25	4.275	1.34	1.34	1.35	1.35
Décembre	4.25	4.275	1.34	1.34	1.35	1.35

ROUBAIX-TOURCOING		LEIPZIG	
Mars	5,000	4,425	4,45
Avril	15,000	4,45	4,45
Mai	10,000	4,45	4,45
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre	20,000	4,40	4,40
Octobre	10,000	4,40	4,40
Novembre	5,000	4,40	4,40
Décembre	5,000	4,375	4,375
Janvier	15,000	4,40	4,40
Février			
TOTAL		25,000 k.	

ANVERS		LEIPZIG	
Janvier	10,000 k. à ...		
Février	19,000		
Mars	5,000		
Avril	5,000		
Mai	5,000		
Juin	5,000		
Juillet	5,000		
Août	10,000		
Septembre	10,000		
Octobre	35,000		
Novembre	40,000		
Décembre	50,000		
TOTAL		185,000 k.	

ANVERS		LEIPZIG	
Janvier	10,000 k. à ...		
Février	19,000		
Mars	5,000		
Avril	5,000		
Mai	5,000		
Juin	5,000		
Juillet	5,000		
Août	10,000		
Septembre	10,000		
Octobre	35,000		
Novembre	40,000		
Décembre	50,000		
TOTAL		185,000 k.	

ANVERS		LEIPZIG	
Janvier	10,000 k. à ...		
Février	19,000		
Mars	5,000		
Avril	5,000		
Mai	5,000		
Juin	5,000		
Juillet	5,000		
Août	10,000		
Septembre	10,000		
Octobre	35,000		
Novembre	40,000		
Décembre	50,000		
TOTAL		185,000 k.	

ALEXANDRE JEUNETTE

3, RUE SAINT-GEORGES, ROUBAIX

DIMANCHE PROCHAIN 27 MARS & Jours suivants

Exposition Générale et Mise en Vente des Nouveaux de la Saison

Toilettes de 1^{re} Communion. - Grand choix de Collets et Jaquettes pour Dames. - Robes et Chapeaux pour Fillettes. - Costumes et Vareuses pour Garçonnettes. - Bonneterie, Ganterie, Cravates, Blanc, Trousseaux et Layettes. - Rayon spécial d'Articles pour Cyclistes (Hommes et Dames)

CHEMISES SUR MESURE

ANNONCES LÉGALES

Efines de M^s Charles FONTAINE, notaire à Roubaix, et M^s G. ROUBAULT, docteur en droit, avoués à Lille.

Département du Nord. - Arrondissement de Lille. Canton de Roubaix. **VILLE DE CROIX** Place Saint-Martin, 12. UNE **MAISON** et un are environ de **FONDS & TERRAIN A VENDRE** par suite de liquidation entre majeurs et mineurs.

L'adjudication aura lieu le lundi quatre avril 1898, à trois heures précises de l'après-midi, au Roubaix, rue Saint-Georges, n° 25, en l'étude et par le ministère de M^s Charles FONTAINE, notaire à Roubaix, et ce commissaire, en présence de M^s ROUBAULT, avoué.

DÉSIGNATION: **VILLE DE CROIX** Place St-Martin, n° 12

Une maison se composant de trois pièces en bas, deux chambres en mansarde, grenier, cour, puits, cave, contenant d'après titres un are environ et d'après cadastre section n° 1129, un are. Tenant par devant à la dite place, d'un côté à la commune de Croix, d'un autre côté à M. Rabot Aimable et dans le fond à la dite commune.

OCCUPATION: La maison présentement mise en vente est occupée verbalement au mois par M. DUPUIS, tailleur, et raison de trois francs par mois et sans charge d'impôt.

Misc à prix: outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères ne seront reçues que sur le dépôt préalable de 1,000 francs.

La présente vente se poursuit en exécution d'un jugement rendu par défaut par le premier chambre du Tribunal civil de Lille, le vingt novembre 1897, enregistré.

Entre: M^s Flore BRILLANT, épouse de M. Alfred-Emile ALIS, notaire, rédacteur et dépositaire au moment de l'agnelage, demeurant à Croix, rue Mirabeau, ce dernier tant en son nom personnel que pour l'assortiment de la procédure à l'égard de la dite dame son épouse; M^s Marie-Adèle BOUZÉ, épouse de M. Joseph Louis LORANT, plaigneur de cartons, demeurant à Croix, rue du N° 16, ce dernier tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dite dame son épouse.

Demandeurs en l'instance, comparant et comparant par M^s Gastave ROUBAULT, docteur en droit, avoué à Lille, 29 bis, rue de la Barre.

A l'encontre de: M^s M. Constantin LEROUX, avoué, demeurant à Croix, rue de l'Ancêtre, au Palais.

Courriel tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tuteur de M^s Adèle Desboudet, célibataire majeure, à l'instance interdite à la maison de santé de Baillieu.

M^s Jean-Baptiste HOUZÉ, héritier, demeurant à Croix, rue du Crochet, n° 14, ce dernier, venant de dame Marie BRILLANT, veuve en son nom.

Agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tuteur naturel et légal de M^s Adèle Desboudet, célibataire majeure, toutes deux habitées, de M^s HOUZÉ, héritier de la dite dame, issues de son union avec M^s Marie BRILLANT, son épouse décédée.

Défendeurs défaillants quoique régulièrement assignés.

La vente aura lieu en présence de dix notaires appelés au rôle présentés des parties sus-nommées et en outre de M. Jules Joseph Carlier, fermier, demeurant à Lille, 4, rue Charles de Mussyart.

Agissant en sa qualité de

VENTES DIVERSES

subrogé tuteur de M^s Adolphe Desboudet sus-nommés.
M^s M. Théodore GOTS, épicière, demeurant à Croix, hameau de Croix-Village.
Agissant en sa qualité de subrogé tuteur desdits mineurs de M^s Flore Houzé, nées et mineurs.
S'adresser pour tous renseignements à M^s Charles FONTAINE, notaire, rédacteur et dépositaire au moment de l'agnelage, demeurant à Croix, rue Mirabeau, n° 25.
M^s Gastave ROUBAULT, docteur en droit, avoué, chargé de formalités pour parvenir à la vente, demeurant à Lille, 29 bis, rue de la Barre.
Ainsi fait et rédigé à Lille, par l'avoué soussigné, le 7 mars 1898.
Signé: G. ROUBAULT.
Enregistré à Lille, le 8 mars 1898, folio 21, case 3. Reçu n° 88 centimes, décompte n° 329594
Signé: HENRY.

Vente privée de Machines

pour filage de laines. - Un matériel complet pour le filage de fil de cachemire, Mul-lony, selon le système français, par Platt Bros & Co. de Lierre (Belgique), comprenant 10,750 broches, avec les machines nécessaires à régler, étirer, bobiner, récolter, découper, emballer, tout un matériel complet pour le filage de cachemire, Mul-lony, selon le système français, par Platt Bros & Co. de Lierre (Belgique), comprenant 10,750 broches, avec les machines nécessaires à régler, étirer, bobiner, récolter, découper, emballer, tout un matériel complet pour le filage de cachemire, Mul-lony, selon le système français, par Platt Bros & Co. de Lierre (Belgique), comprenant 10,750 broches, avec les machines nécessaires à régler, étirer, bobiner, récolter, découper, emballer, tout un matériel complet pour le filage de cachemire, Mul-lony, selon le système français, par Platt Bros & Co. de Lierre (Belgique), comprenant 10,750 broches, avec les machines